



Groupe de travail sur l'érosion et la submersion côtière

PRÉOCCUPATIONS REFORMULÉES ET FAISANT CONSENSUS LE 21 SEPTEMBRE 2016

1	Probable accroissement et accélération de l'érosion côtière dans certains secteurs du territoire
2	Manque de connaissances au niveau de la submersion (cote de submersion, niveau d'eau)
3	Possible intrusion d'eau salée dans certaines nappes phréatiques du territoire
4	Lacunes en matière de sensibilisation continue auprès des citoyens et des élus relativement aux questions touchant l'érosion et la submersion côtière
5	Lacunes en matière d'expertise ou d'accès à celle-ci sur les différentes méthodes d'adaptation et de prévention au niveau local pour faire face aux risques côtiers à court, moyen et long terme (géomorphologie côtière, technique de génie traditionnel et génie végétal, hydraulique)
6	Lacunes au niveau des solutions envisageables pour gérer le bâti existant (routes, maisons, etc.)
7	Manque de concertation de l'ensemble des acteurs pour une gestion proactive et à long terme des aboiteaux
8	Structures de protection pas toujours optimales, souvent érigées au cas par cas en réponse à un évènement ponctuel ou continu ayant causé des dommages (sans vue d'ensemble ou vision du bien commun et sans tenir compte de l'impact sur les milieux naturel et bâti)
9	Impacts négatifs de l'érosion et de la submersion côtière sur l'économie locale (perte de terrain et coûts d'intervention, perte des usages)
10	Perte ou détérioration d'écosystèmes côtiers ainsi que des services écologiques rendus par ceux-ci, causée par l'érosion et l'artificialisation des rives (notamment avec les aboiteaux), l'expansion du réseau routier, la villégiature, le développement résidentiel et les plantes envahissantes
11	Sentiment des municipalités d'être peu outillées pour répondre aux demandes ou au besoin d'accompagnement des citoyens relativement aux méthodes d'adaptation permises pour diminuer l'impact des risques côtiers
12	Outils règlementaires inaptes à répondre aux besoins des municipalités en termes d'adaptation aux risques côtiers (politique de protection des rives et du littoral, schémas d'aménagement, plan d'urbanisme).
13	Lacunes associées au transfert des données scientifiques (cartographie des zones à risques, notamment) auprès des MRC et des municipalités afin d'ajuster les outils règlementaires et de planification du territoire en tenant compte des prévisions climatiques relatives à la hausse du niveau des mers à moyen terme (2050)
14	Absence de plans d'adaptation municipaux aux risques côtiers
15	Manque d'écoute de la part de certains citoyens qui ne prennent pas en compte les recommandations des municipalités
16	Non-respect de la bande riveraine en milieu côtier dans certains secteurs du territoire (notamment déboisement et non respect des distances minimales d'intervention par rapport à la ligne des hautes eaux).
17	Manque de ressources pour l'application règlementaire
18	Manque de vision d'ensemble relative au bien commun qu'est la côte